

Regards

sur Anjou

Volume 34, numéro 2 — Mars 2007

DÉTAILS DES PERMIS DE CONSTRUCTION RÉSIDENNELLE ÉMIS EN 2006

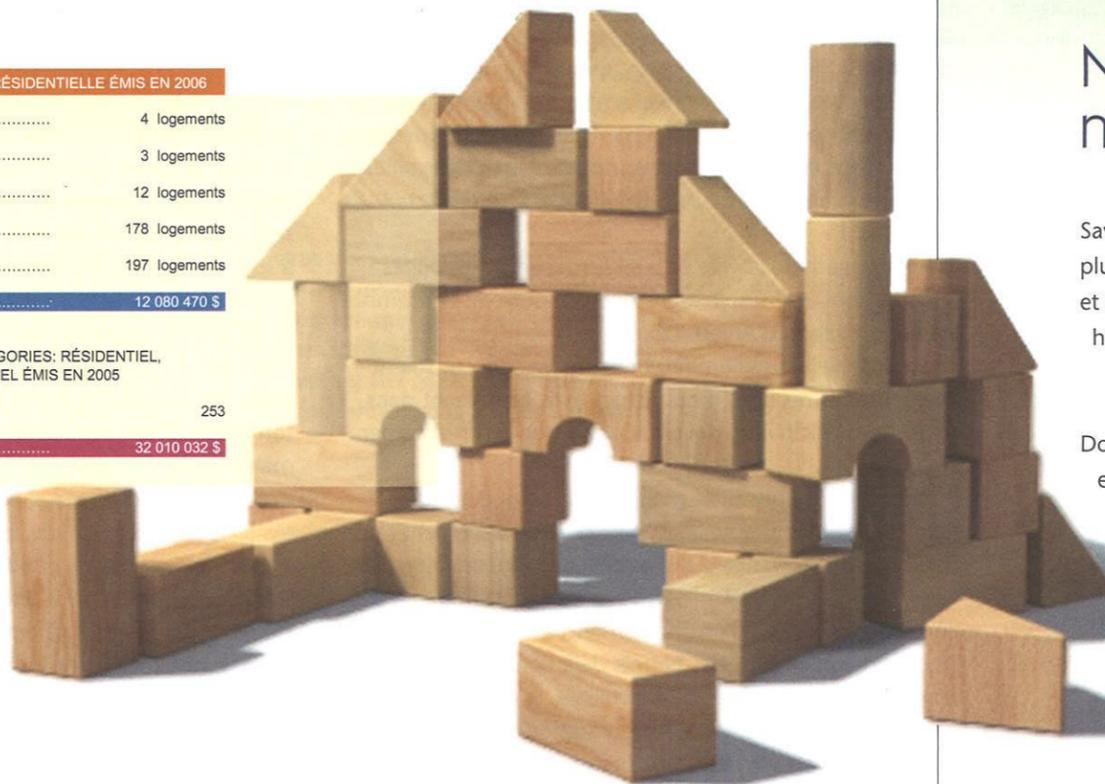
Unifamiliale	4 logements
Bifamiliales	3 logements
Bachelor	12 logements
Multifamiliale	178 logements
Total	197 logements

Valeur totale des permis résidentiels 12 080 470 \$

PERMIS DE CONSTRUCTION TOUTES CATÉGORIES: RÉSIDENNEL, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & INSTITUTIONNEL ÉMIS EN 2005

Nombre de permis 253

Valeur totale des permis toutes catégories 32 010 032 \$



Bilan des permis émis en 2006

Le secteur immobilier : on touche du bois !

En 2006, Anjou a poursuivi son développement immobilier à une cadence moindre mais respectueuse des besoins de notre communauté. Tout comme l'année précédente, la concurrence provenant de différents pôles de développement présents sur le grand territoire de la Ville de Montréal a été vive. Cependant, notre arrondissement a tenu son bout une fois de plus.

Toutes catégories confondues, presque autant de permis de construction en 2006 (253) ont été délivrés sur le territoire d'Anjou que durant l'année précédente (257), pour une valeur totale d'un peu plus de 32 M\$. Malgré que ce dernier chiffre représente une diminution de près de 13 M\$ par rapport à 2005, cette baisse est normale en regard des chiffres observés dans le reste du Canada. Et alors que les terrains disponibles dans l'arrondissement se raréfient de plus en plus, ces données demeurent somme toute très positives.

Dans le **secteur industriel**, la valeur des permis s'est chiffrée à plus de 12 M\$, dont 4,4 M\$ pour de nouvelles constructions et près de 7,6 M\$ pour des projets d'agrandissement et d'amélioration. La valeur des 47 permis émis dans le secteur commercial s'est élevée à environ 3,5 M\$. Cela inclut les nouveaux bâtiments, les agrandissements, les améliorations et les démolitions.

En ce qui a trait au **secteur résidentiel**, 197 nouveaux logements ont été construits en 2006. De ce total, on dénombre quatre nouvelles habitations unifamiliales et 14 nouveaux logements de type bifamilial et trifamilial. Pour ce qui est du secteur multifamilial, 179 nouveaux logements ont été bâtis. En terme de permis émis pour la construction, les améliorations et les agrandissements, le total est de 135 permis pour une valeur de 12 M\$.



Nouvelle heure, nouvelle pile !

Saviez-vous que nous changeons l'heure plus tôt cette année? En effet, le Québec et d'autres provinces canadiennes ont harmonisé leurs lois avec celle des États-Unis en 2006.

Dorénavant, l'heure avancée entrera en vigueur dès le **deuxième dimanche de mars**, c'est-à-dire le **11 mars** prochain, plutôt que le premier dimanche d'avril comme c'était le cas auparavant. À noter que le retour à l'heure normale sera aussi retardé d'une semaine à l'automne, soit au premier dimanche de novembre.

Profitez de ce passage à l'heure avancée de l'Est pour vérifier le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée et pour en remplacer la pile (à noter que **seules** les piles alcalines sont efficaces). Ces gestes simples pourraient vous sauver la vie et celle de vos proches.

Rappelons qu'un règlement de l'arrondissement oblige les propriétaires à munir leur résidence, leur bâtiment ou leurs logements d'un avertisseur de fumée. De plus, le propriétaire doit placer une pile neuve lorsqu'il loue un logement à un nouveau locataire. Les locataires ont pour leur part deux responsabilités: remplacer la pile tous les six mois et aviser le propriétaire de toute défectuosité de l'avertisseur.

Il est recommandé de vérifier le bon fonctionnement de l'avertisseur **une fois par mois**, en appuyant sur le bouton d'essai, et de ne pas utiliser de piles rechargeables.

Votre vie vaut plus qu'une pile!

Service de sécurité incendie de Montréal
Division de la prévention
514 280-6884

Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert entre 9 h et midi les **samedis 10 et 24 mars** ainsi que le **4 avril**.

Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, des élus d'Anjou pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, demandes ou commentaires qui vous tiennent à cœur.

Bienvenue!

Samedi 10 mars :

Gilles Beaudry,
conseiller d'arrondissement,
district Ouest

Samedi 24 mars :

Michelle Zammit,
conseillère d'arrondissement,
district Centre

Samedi 14 avril :

Rémy Tondreau,
conseiller d'arrondissement,
district Est

Le Bureau du citoyen est situé
au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Prochaine séance du conseil d'arrondissement

Les prochaines séances du conseil d'arrondissement auront lieu les **mardis 6 mars et 3 avril** à 19 h.

Elles se tiendront comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Tous les citoyens y sont les bienvenus.

Congé de Pâques

À l'occasion de Pâques, les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du vendredi saint au lundi de Pâques, soit du **6 au 9 avril** inclusivement.

La bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale seront ouvertes le **samedi 7 avril** aux heures habituelles et fermées les trois autres jours (les 6, 8 et 9 avril).

À noter que la collecte régulière du vendredi des matières résiduelles aura lieu, comme à l'habitude, le **6 avril**.



Message de Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Des élus actifs et présents

Depuis mon tout premier mandat à titre de conseiller municipal d'Anjou en 1989, j'ai toujours été touché, en tant qu'élu, par la confiance que les concitoyens m'ont témoignée. En m'honorant ainsi, j'ai constamment eu à cœur de les servir avec énergie, vigilance et avec tout le talent qui m'a été donné, pour leur assurer les services qui répondent le mieux à leurs besoins. Je me suis fait un devoir d'être à l'écoute de tous les citoyens et citoyennes de mon district sans exception, qu'il soit jeune ou moins jeune, pauvre ou riche, nouvel arrivant ou membre d'une famille établie depuis longtemps. Tous et chacun méritent d'être représentés et de recevoir des services de qualité similaires, voire supérieurs à ceux des autres districts.

Devenu maire de la ville en 1997, mes responsabilités d'élu se sont accrues. Je représentais désormais l'ensemble de la population d'Anjou. Dorénavant, je n'étais plus chargé de veiller seulement à ce que les services soient bien administrés dans mon district mais également dans toute la municipalité, devenue depuis un arrondissement.

Néanmoins, au poste de maire, je ne peux et ne dois pas tout faire seul. Jour après jour, j'apprécie énormément l'aide précieuse de conseillers élus actifs qui prennent régulièrement le pouls de leur milieu. Tout candidat intéressé par un siège au conseil d'arrondissement en 2005 savait, dès le départ, qu'en plus des heures déjà consacrées à leur emploi respectif et à leur vie familiale, le mandat d'élu exigerait une quantité d'heures additionnelles de travail. D'ailleurs, depuis le début du présent mandat, la plupart de vos élus ont démontré une générosité remarquable de leur temps, notamment durant les week-ends!

En plus d'avoir la responsabilité de dossiers particuliers, vos conseillers sont actifs au sein du conseil d'arrondissement et de ses comités. Ils siègent également au sein de divers organismes locaux et représentent Anjou lors d'événements particuliers. Ceux-ci profitent de toutes les occasions pour rencontrer leurs commettants en divers endroits, notamment dans les centres communautaires et les centres d'accueil, tout en prenant le temps de faire connaître régulièrement les besoins de ces derniers aux employés de l'arrondissement. Un samedi matin sur deux, le maire d'arrondissement et vos conseillers vous accueillent, à tour de rôle et sans rendez-vous, au Bureau du citoyen lors d'un tête-à-tête privé pour recueillir vos suggestions, vos demandes ou vos commentaires portant sur l'arrondissement. En fait, depuis les dernières élections, le majorité des élus ont donné plus que ce qui leur était demandé à l'origine, notamment en raison de la nouvelle mais difficile réalité financière affectant les arrondissements montréalais. Et cela ne peut en être qu'ainsi!

Grâce à la connaissance « de terrain » de ces élus et aux échanges fréquents et fructueux qu'ils entretiennent avec vous, je réussis à mieux diriger les destinés de l'arrondissement, à mieux évaluer vos besoins et à vous offrir les services souhaités, tout en respectant votre capacité de payer. La collaboration et la disponibilité de ce type d'élu au sein du conseil sont donc essentiels à une saine gestion de vos services et au bien-être de la communauté.

Nous avons tous la chance de vivre à Anjou, dans un territoire doté d'une belle qualité de vie. L'énergie que vos élus et gestionnaires déploient sans cesse pour assurer la qualité de nos services n'est d'ailleurs pas étrangère à l'accroissement de notre population, un phénomène rarissime ces temps-ci qui fait l'envie d'autres arrondissements. Cela soulève évidemment des problèmes d'ajustement pour vos décideurs, notamment au chapitre de la livraison des services. Cependant, vos élus sont prêts à relever le défi de la croissance tout aussi bien que celui, plus préoccupant, provenant de la Ville de Montréal. En effet, le maire Gérald Tremblay a annoncé le 7 février dernier que le portrait financier de la métropole pour les sept prochaines années était des plus sombres. M. Tremblay a spécifié que sans nouvelles sources de revenus des gouvernements, sans investissements dans son patrimoine et ses infrastructures et sans un partage équitable des coûts liés à une métropole, l'administration montréalaise serait condamnée à gérer le statu quo, voire inévitablement son déclin. Dans son plaidoyer, le maire de Montréal a même parlé d'un manque à gagner qui pourrait atteindre 311 millions \$ en 2013 si rien n'était fait.

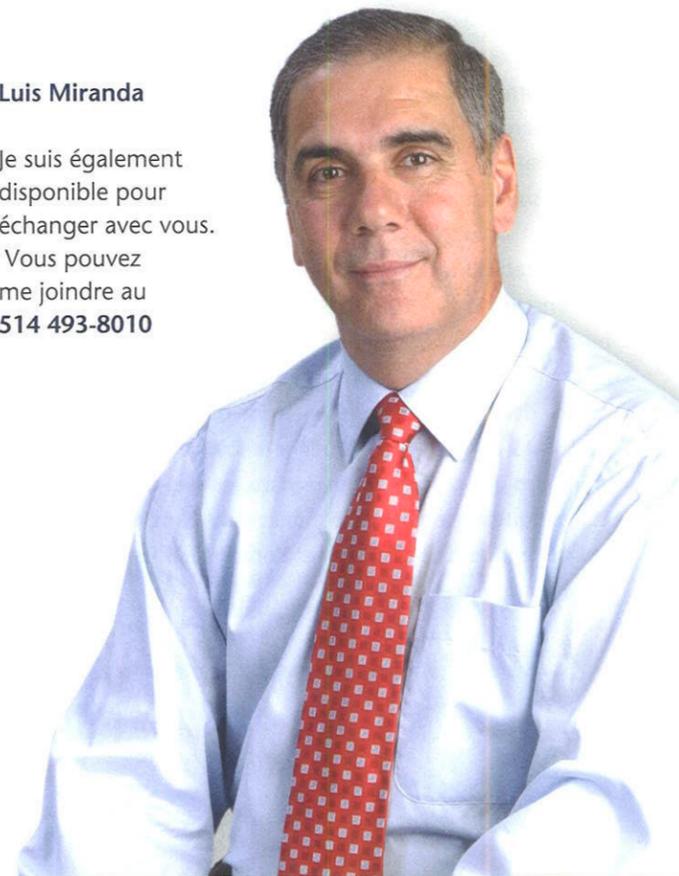
Malgré la sincérité du plaidoyer, ce sombre scénario signifie que les élus des arrondissements devront être très vigilants. Lors des prochains mois, sinon des prochaines années, notre équipe d'Anjou devra continuer à gérer consciemment et de façon responsable vos services de proximité. Tout comme au lendemain de l'obtention de mon premier mandat, je compte être aussi exigeant envers moi-même, voire plus. J'attends également de la part de tous les autres élus une participation pleine et entière pour faire d'Anjou un arrondissement où il fait toujours bon de vivre et grandir dans tous ses districts.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller de ville ainsi que le conseiller d'arrondissement de votre district. Ils sont là pour vous représenter et pour vous écouter. Individuellement et collectivement, nous sommes tous à votre service.

Luis Miranda

Je suis également disponible pour échanger avec vous.

Vous pouvez me joindre au **514 493-8010**



Les Viandes Décarie inc. à Anjou

L'entreprise angevine Les Viandes Décarie inc., qui offre des produits de qualité, notamment du bœuf, du porc et de la volaille, a été fondée en 1994 à Ville Saint-Laurent. En 2001, la direction choisit de déménager ses opérations dans l'est de Montréal, en louant de nouveaux locaux à Anjou sur le boulevard des Sciences. Ce geste s'expliquait par la situation géographique stratégique du territoire, particulièrement la proximité des principales voies de circulation métropolitaines.

À la fin de 2004, le président, M. René Daigneault, et ses partenaires de Viandes Décarie, messieurs Derek Smith, Daniel Gagné et Réjean Meilleur, cherchent à se relocaliser en acquérant un bâtiment bien à eux. Ils décident alors de privilégier à nouveau Anjou en raison de son avantage géographique indéniable et de la qualité des services offerts par l'arrondissement à l'entreprise. Finalement, le terrain idéal sera trouvé sur le boulevard métropolitain où sera éventuellement construit la nouvelle bâtisse de l'entreprise, aux côtés de celle de Moore's Vêtements pour hommes, visible de l'autoroute 40. Aujourd'hui, près d'une cinquantaine d'employés s'affairent à l'intérieur de l'imposant bâtiment de 25 000 pieds carrés.

Pour M. Daigneault, l'équipe de la Direction de l'aménagement urbain, du génie et des services aux entreprises d'Anjou a offert une collaboration des plus appréciée. La compétence et la rapidité d'action ont particulièrement impressionnés le dirigeant de la compagnie. Installée depuis le printemps dernier dans son nouveau bâtiment, dont la capacité peut être doublée en tout temps, Les Viandes Décarie, qui dessert tout le Québec ainsi que le reste de l'Amérique du Nord et une partie de l'Asie, peut maintenant entrevoir l'avenir avec optimisme.

Opérations policières de prévention pour entreprises Au voleur!

La Direction de l'aménagement urbain, du génie et des services aux entreprises d'Anjou, qui offre un encadrement professionnel et des conseils de qualité aux compagnies établies sur son territoire ou intéressées à s'y installer, a constamment à cœur la sécurité des entreprises angevines. À ce sujet, la Direction a organisé en 2006 une séance d'information qui a attiré plusieurs entrepreneurs.

En terme d'opérations spécifiques récentes, le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, en collaboration avec la Direction, a mis en marche l'**Opération identification de biens** pour les entreprises situées dans le parc d'affaires d'Anjou.

En premier lieu, les compagnies sont contactées pour les informer du service gratuit. Une fois le rendez-vous fixé, les entrepreneurs intéressés reçoivent la visite de cadets policiers qui effectueront l'opération de burinage. Celle-ci consiste à graver un numéro d'identification unique sur tout bien d'entreprise pouvant faire l'objet d'un vol par effraction, tel les tours d'ordinateurs.

Les **visites sécuritaires** représentent un autre service gratuit offert aux entreprises d'Anjou par les policiers montréalais du poste de quartier 46. Conçu au départ pour les entrepreneurs victimes de vols, ce service consiste à évaluer le niveau de sécurité des locaux par un expert. Une fois son inspection complétée, celui-ci fournira à l'entrepreneur toute recommandation utile pour se prémunir à l'avenir contre le vol.

L'équipe de la Direction de l'aménagement urbain, du génie et des services aux entreprises soutient les opérations des policiers du poste de quartier, notamment en leur remettant le nom des entreprises les plus susceptibles d'être victime de vol.

Pour tout renseignement, téléphonez le poste de quartier 46 au **514 280-0446**.



Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisirs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles

L'arrondissement d'Anjou multiplie ses efforts, en matière d'accessibilité universelle et d'équité, afin de favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées ou vivant avec une déficience.

Ainsi, depuis plusieurs étés, l'arrondissement a mis sur pied des camps de jour offrant un programme d'accompagnement en loisirs aux jeunes et aux adolescents ayant des limitations fonctionnelles.

Renseignements : Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, au **514 493-8210**.

De plus notre collaboration étroite avec l'organisme AlterGo nous permet de continuer à offrir des renseignements utiles aux citoyens de l'arrondissement qui vivent avec un handicap. Nous vous invitons à communiquer avec l'organisme suivant.



Renseignements: AlterGo au **514 933-2739**, poste 223.

Exposition à la Galerie d'art

Nous vous invitons à découvrir les œuvres produites lors des sessions d'automne 2006 et d'hiver 2007 par vos concitoyennes et vos concitoyens. Parmi ceux-ci, certains ont suivi des cours de dessin avec le professeur madame Mylène Paiement alors que d'autres ont privilégié les cours de peinture offerts par trois professeurs, madame Gisèle Rivard et messieurs Claude Charlebois et Jean Saucier. Un autre groupe a, quant à lui, profité de l'enseignement d'un professeur spécialisé en aquarelle et de portrait, madame Yolaine Lefebvre.

Vous pourrez les admirer dans le cadre de trois expositions, à la Galerie d'art Goncourt, située au 7500, avenue Goncourt.

Du 3 au 22 avril : œuvres réalisées par les élèves des **cours de dessin**. Vernissage en présence des élèves et du professeur, le mardi 3 avril prochain, à 19h.

Du 24 avril au 13 mai : œuvres réalisées par les élèves des **cours d'aquarelle** et de **portrait**. Vernissage en présence des élèves et du professeur, le **jeudi 26 avril** prochain, à 19h.

Du 15 mai au 3 juin : œuvres réalisées par les élèves des **cours de peinture**. Vernissage en présence des élèves et des professeurs, le **jeudi 17 mai** prochain, à 19h.

L'entrée à ces expositions est libre, aux heures d'ouverture de la bibliothèque. À mentionner : les portes fermeront exceptionnellement à 19h les **lundis 16 et 23 avril** ainsi que tous les mercredis du mois d'avril, en plus des **mercredis 2 et 9 mai**.



4 — Regards sur Anjou

Les passages pour piétons à Anjou

Pensez-y avant de traverser!

Dans votre secteur, comme partout ailleurs, les automobilistes et les cyclistes sont tenus de respecter les passages pour piétons. Le font-ils? Et nous, comme piétons, utilisons-nous ces passages réservés? La route nous appartient-elle?

Chaque jour, au Québec, environ dix piétons sont victimes d'un accident de la route. Lorsque à titre de piétons, vous vous déplacez sur le réseau routier, vous êtes d'autant plus vulnérable que vous n'avez aucune protection en cas d'impact avec un véhicule. L'arrondissement d'Anjou, en lien avec sa politique familiale, désire rappeler à tous ses citoyens d'être non seulement très vigilants et de ne courir aucun risque à ce chapitre mais de prendre également le temps nécessaire pour bien expliquer ces règles de sécurité à leurs enfants.

Les passages pour piétons sont délimités par des bandes jaunes ou blanches; ils sont indiqués par un panneau. Ces passages, souvent situés hors intersections, vous donnent la priorité lorsque vous vous y engagez comme **piétons**. Les **automobilistes** et les **cyclistes** ont l'obligation de s'immobiliser pour vous laisser passer.



Pour ces derniers, le non-respect de ces règles peut entraîner une amende de 100 \$ à 200 \$, en plus des frais judiciaires. En ce qui concerne les **piétons**, traverser la rue à l'extérieur des zones sécuritaires identifiées peut signifier une amende de 15 \$ à 30 \$ et des frais judiciaires.

Pour rappeler l'importance de respecter ces règles, l'arrondissement d'Anjou, en collaboration avec le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, lancera en avril une campagne de sensibilisation à ce sujet pour automobilistes, cyclistes et piétons.

Soyons vigilants... pour la vie!



Un emploi au Perreux en France, ça vous intéresse ?

Organisé par le Comité de jumelage d'Anjou, le programme d'échange d'emplois d'été pour étudiant se déroulera pour une nouvelle fois cette année dans le cadre du jumelage Anjou-le Perreux.

Ce programme donnera l'opportunité à un jeune Angevin ou à une jeune Angevine d'occuper un emploi, au cours de l'été 2007, à la ville du Perreux-sur-Marne située à l'est de Paris dans la région Île-de-France. En contrepartie, un jeune Perreuxien ou une jeune Perreuxienne remplira une fonction au sein de l'administration angevine.

Voici quelques-unes des conditions de participation au programme:

1. avoir entre 18 et 22 ans;
2. être étudiant ou étudiante;
3. être résidant ou résidante d'Anjou depuis un an;
4. être disponible pour une période d'engagement de 8 semaines consécutives (4 semaines de travail de bureau et 4 semaines libres de loisir) qui sera établie entre le 1^{er} juin et le 31 août 2007;

5. avoir un intérêt pour effectuer du travail de bureau dans une municipalité;
6. être hébergé dans la famille de l'étudiant ou de l'étudiante française pour la durée du séjour au Perreux-sur-Marne;
7. voir à ce que la famille angevine s'engage à recevoir et à héberger l'étudiant ou l'étudiante du Perreux-sur-Marne pour la durée de son séjour;
8. salaire correspondant à 8 semaines de travail (32 heures par semaine);
9. assumer diverses charges (billets d'avion).

Tous les citoyens et citoyennes intéressés à poser leur candidature devront compléter un formulaire d'inscription d'ici le **23 mars** prochain.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ce programme d'échange, veuillez communiquer avec M^{me} Linda Lafrenière au **514 493-8208**.

Souhaits de Pâques



M. Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville



M^{me} Andrée Héault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou



M. Gilles Beaudry
Conseiller
d'arrondissement
District Ouest



M. Rémy Tondreau
Conseiller
d'arrondissement
District Est



M^{me} Michelle Zammit
Conseillère
d'arrondissement
District Centre

À l'occasion de cette grande fête qu'est Pâques, tous les élus d'Anjou ainsi que les membres de la direction et les employés de l'arrondissement souhaitent à tous les Angevins et Angevines un beau congé pascal. Sous un soleil de plus en plus présent, puisse la nouvelle saison printanière apporter à tous et chacun une joie de vivre des plus chaleureuse.

Album souvenir du 50^e anniversaire d'Anjou Sondage

L'album souvenir du 50^e anniversaire rappelle les grands moments de l'histoire d'Anjou de 1956 à 2006, tout en constituant un témoignage des familles de notre communauté.

Les exemplaires de l'ouvrage réalisé en 2006 par la Corporation du 50^e anniversaire d'Anjou ont été vendus en totalité. Cependant, plusieurs citoyens ont fait part de leur intérêt à acquérir leur copie de l'album souvenir. C'est pourquoi votre arrondissement désire connaître le nombre de volumes qui pourraient être imprimés à nouveau en vous sondant dès maintenant sur cette question.

Veuillez noter que les résultats du sondage n'engageront aucunement l'arrondissement à produire obligatoirement de nouveaux exemplaires.

Les citoyens prévoyant faire l'acquisition de cet album au coût de 54 \$ approximativement sont invités à téléphoner au bureau d'accueil de la mairie d'arrondissement au numéro **514 493-8000** pour signaler leur intérêt. Par la suite, une liste de noms pourra être constituée, ce qui nous aidera à déterminer le nombre de livres à réimprimer.



Parents et éducateurs

Nouvelle collection et conférence

Dans le cadre de la politique familiale de l'arrondissement, la bibliothèque Jean-Corbeil offrira **une nouvelle collection nommée Biblio-parents pour les parents et les éducateurs**. Cette collection regroupera des livres, clairement identifiés et regroupés dans une section particulière du secteur jeunesse, qui traiteront des différents aspects de l'éducation des enfants : alimentation, discipline, créativité, propreté, activités d'éveil, etc.

Pour marquer ce nouveau service, dimanche le 25 mars 2007 à 14 h, la bibliothèque vous invite à assister à la conférence de M^{me} Brigitte Langevin intitulée Comment gérer les dodos sans y laisser sa peau. La conférence aura lieu à la salle d'animation de la bibliothèque, sise au 7500, avenue Concord.

Renseignements sur la nouvelle collection et sur la conférence: **514 493-8260**

Antenne parabolique

Tous sur la même longueur d'ondes!

L'arrondissement d'Anjou a révisé l'année dernière certaines dispositions du règlement de zonage ayant trait aux antennes paraboliques, communément appelées soucoupes paraboliques. Bien que les principes soient restés semblables, certaines précisions ont été apportées en ce qui concerne les antennes installées sur les toits.

En vertu des dispositions en vigueur depuis lors, les antennes situées sur un **toit plat** doivent être placées à au moins 3 mètres du mur avant. Quant aux antennes installées sur un **toit en pente**, elles ne sont permises que sur les versants qui ne font pas face à une rue.

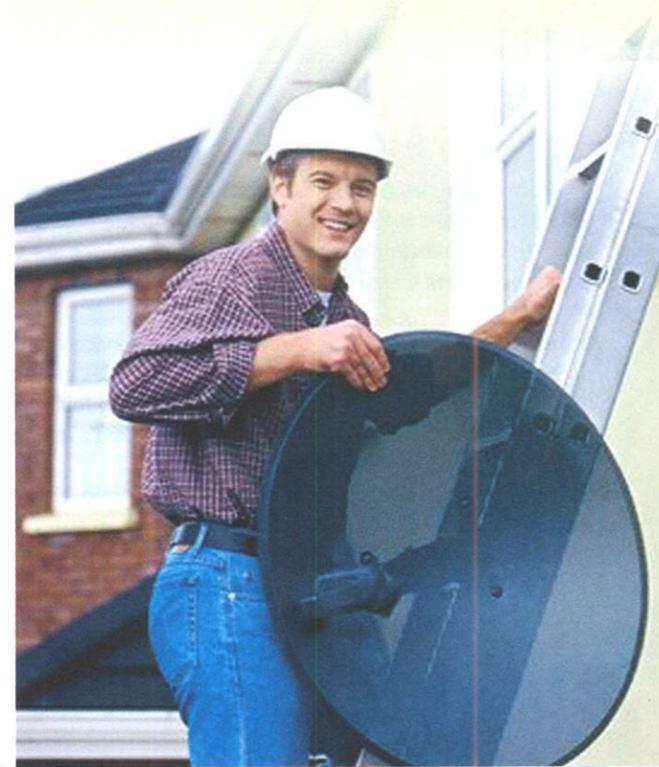
Les dispositions concernant les antennes installées sur les **murs** demeurent inchangées pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales. Uniquement pour ces bâtiments, en plus d'être permises sur le **toit**, les antennes peuvent aussi être placées sur un **mur** ne faisant pas face à une voie de circulation, à plus de six mètres de distance de tout mur avant (donnant sur une rue).

Dans le cas des industries, des commerces et des habitations multifamiliales, rappelons que l'antenne n'est permise que sur le **toit**, pour autant que son installation respecte les conditions mentionnées précédemment.

Les modifications en place depuis 2006 ne visent que les nouvelles installations d'antennes. Celles qui étaient installées précédemment bénéficient d'un droit acquis, pour autant qu'elles respectent l'ancienne réglementation.

Le règlement de zonage a été fait pour veiller à l'intégration harmonieuse des antennes dans le paysage urbain. Tous les Angevins doivent s'y conformer. Une suggestion : si une entreprise installe votre antenne, assurez-vous qu'elle connaît et respecte le règlement d'Anjou afin de vous éviter des désagréments.

En cas de doute, ou pour être bien au fait de toutes les dispositions du règlement, communiquez avec l'arrondissement, au **514 493-5115**.



Avis aux propriétaires de chiens



Les propriétaires de chien sont invités à respecter la réglementation municipale concernant le contrôle et la garde des animaux dans les limites du territoire angevin. Voici quelques-uns des articles de cette réglementation.

Le propriétaire, possesseur ou gardien d'un ou de plusieurs chiens doit, chaque année, avant le 30 janvier, obtenir une licence pour la garde de chacun des chiens qu'il possède dans l'arrondissement.

Le coût de la licence est de 15 \$ pour chaque chien la première année et de 25 \$ pour chaque chien pour les années subséquentes. Il est interdit de garder plus de deux chiens sur un lot ou dans une unité de logement, y compris ses dépendances. Tout propriétaire de chien doit garder son chien sur sa propriété, de manière à ce qu'il n'en puisse sortir et errer dans l'arrondissement.

Dans les rues, dans les parcs, sur les trottoirs ou les places publiques, tout chien doit être tenu en laisse en tout temps. Lorsqu'une personne tient un chien en laisse, elle doit apporter, en tout temps, un sac plastique afin de ramasser les matières fécales de l'animal.

Un chien qui hurle ou aboie de manière à troubler le repos du voisinage, ou qui cause des dommages aux pelouses, parterres, jardins, plates-bandes, fleurs, arbustes ou plantes constitue une nuisance, et son propriétaire, possesseur ou gardien est passible de pénalités.

Tout propriétaire dont le chien fait ses excréments sur un terrain ou dans un lieu public ou privé, que ce soit sur sa propriété ou celle d'autrui, commet une infraction aux termes du présent règlement. Le propriétaire d'un chien qui contrevient aux dispositions de la réglementation municipale est passible d'une amende.

Bulletin d'information
Regards
sur Anjou

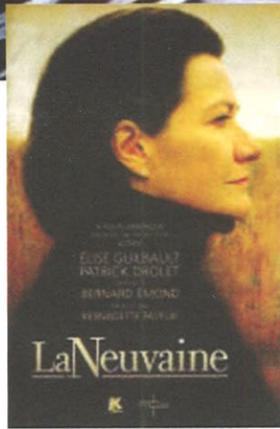


Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication : Aline Boulé
Réalisation et conception graphique : Piranha Tendances
Impression : Les impressions IntraMédia
Tirage : 22 000 exemplaires
Distribution : Société canadienne des postes (Médiaposte)
514 493-8000
Téléphone : ville.montreal.qc.ca/anjou
Site Web :
Dépôt légal : 2^e trimestre 1980

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2007 par l'arrondissement d'Anjou.
La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Film La Neuvaïne

Projection gratuite pour un public de 14 ans et plus ainsi que pour les adultes

L'arrondissement d'Anjou en collaboration avec le Comité

d'animation culturel de la bibliothèque vous proposent un tête à tête du cinéma québécois et du Conseil des arts de Montréal en grande tournée 2007. Le long métrage *La Neuvaïne*, réalisé par Bernard Émond, sera présenté le **dimanche 22 avril 2007** à 14 h, à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil, située au 7500 avenue Goncourt.

Voilà un film ainsi qu'une rencontre à mettre à votre agenda! Après la projection, il sera possible de rencontrer le réalisateur ainsi qu'un acteur du long métrage.

Scénario du film

Une femme désespérée roule sans but dans la nuit. Elle est médecin et se croit responsable de la mort d'une patiente et de son bébé, assassinés par un mari violent. À l'aube, elle s'arrête près du sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré. Elle veut se jeter dans le fleuve au quai du village.



Le vendredi 27 avril à 20 h

Une luth épique avec le Duo Cardin-Laflamme

L'arrondissement d'Anjou en collaboration avec l'organisme Culture à la carte accueilleront en concert le Duo Cardin-Laflamme, le **vendredi 27 avril** prochain à 20 h, à l'église Jean XXIII située au 7101, avenue de l'Alsace.

Le Duo, formé de Christianne Laflamme à la flûte baroque et de Michel Cardin à la luth baroque, interprètent des œuvres du plus grand maître reconnu du luth, Silvius Leopold Weiss (1687-1750).

Cette musique de chambre de Weiss surprend le monde musical actuel qui le redécouvre avec étonnement. Elle semble dévoiler, plus que ses œuvres pour un luth seul,

le génie du compositeur. Le Duo Cardin-Laflamme vous propose d'entendre les œuvres de musique d'ensemble de Weiss tirées du manuscrit de Londres ainsi que de ses contemporains tel Bach, Quantz et Telemann.

Vous pouvez vous procurer des billets dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la succursale, aux heures d'ouverture habituelles. Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

N.B. Les portes de l'église ouvriront dès 19 h 15.

Renseignements : 514 493-8200